

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2012/2783(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur l'Afrique du Sud: massacre des mineurs en grève		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Afrique du Sud		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
13/09/2012	Résultat du vote au parlement		
13/09/2012	Débat en plénière		
13/09/2012	Décision du Parlement	T7-0354/2012	Résumé
13/09/2012	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2012/2783(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B7-0443/2012	11/09/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0445/2012	11/09/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0446/2012	11/09/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0447/2012	11/09/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0448/2012	11/09/2012	EP	
Proposition de résolution		B7-0450/2012	11/09/2012	EP	

Proposition de résolution commune	RC-B7-0443/2012	11/09/2012		
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T7-0354/2012	13/09/2012	EP	Résumé

Résolution sur l'Afrique du Sud: massacre des mineurs en grève

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Afrique du Sud et le massacre des mineurs en grève.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE, ECR et GUE/NGL.

Le Parlement condamne le massacre de 34 personnes et les blessures infligées à au moins 78 autres personnes le 16 août 2012 lors de heurts entre la police et les mineurs grévistes de la mine de platine exploitée par Lonmin à Marikana, dans la province du Nord-Ouest, en Afrique du Sud. Il rappelle que cet incident a été précédé par plusieurs journées de grève marquées par des violences, au cours desquelles 10 personnes ont trouvé la mort, dont deux gardes chargés de la sécurité et deux agents de police.

Le Parlement se félicite de la décision du président Zuma de créer une commission d'enquête mais s'inquiète de ce que 270 mineurs aient été arrêtés et accusés de la mort de leurs propres collègues en vertu d'une loi datant de l'apartheid reposant sur la doctrine du "but commun". Il souligne les vives rivalités politiques et syndicales qui ont alimenté le litige, notamment les tensions entre le National Union of Mineworkers (NUM) et l'Association of Mineworkers and Construction Union (AMCU) et rappelle que l'incident doit être réinséré dans le contexte plus large des inégalités socio-économiques flagrantes dont souffre le pays, sachant que, depuis la chute du régime de l'apartheid, l'Afrique du Sud a réussi à construire un État démocratique, mais où de profondes inégalités et un taux élevé de pauvreté et de chômage persistent. À cet égard, les députés rappellent que les mineurs grévistes étaient engagés dans un litige salarial avec le propriétaire de la mine, Lonmin, troisième société minière d'extraction de platine au monde, enregistrée à Londres. Ils regrettent dès lors l'échec de Lonmin à régler le conflit l'opposant à ses salariés même s'ils saluent l'annonce faite par l'entreprise de ne pas renvoyer les grévistes s'ils devaient refuser de reprendre le travail, contrairement à ses exigences antérieures.

Le Parlement craint également que les affrontements à la mine Gold One de Modder East soient un signe laissant présager la possible extension du conflit au secteur aurifère, ce qui pourrait entraîner une propagation des violences.

Dans ce contexte, les députés appellent la Commission à instaurer un mécanisme de contrôle visant à prévenir l'importation dans l'Union de produits miniers extraits en l'absence de garanties sociales et environnementales ainsi qu'en matière de travail et de sécurité. Il encourage à créer un label de qualité pour les produits miniers extraits dans le respect de normes minimales sociales, du travail, de sécurité et environnementales.

Les députés insistent pour que soit réglée la question des salaires inadéquats versés aux mineurs sud africains et de l'iniquité affichée par l'échelle des rémunérations.

Ils invitent enfin le gouvernement sud-africain à apporter des réponses aux causes profondes de la violence qui s'est manifestée, y compris au fossé préoccupant qui sépare les riches des pauvres, à la montée du chômage des jeunes et aux conditions de travail et de vie des travailleurs, et ainsi à mettre fin aux criantes inégalités économiques. Ils se disent prêts à continuer à apporter son soutien à l'Afrique du Sud et soulignent la nécessité d'un partenariat plus suivi et plus ciblé afin d'aider le pays à faire face aux défis socio-économiques auxquels il est confronté.